



## Lettre d'information n°57 Octobre 2025

Cela fait plusieurs semaines que chacune et chacun a repris le chemin du service. L'heure est à la finalisation des budgets prévisionnels 2026. Les incertitudes politiques, gouvernementales et ministérielles n'amènent pas de visibilité sur le budget du Ministère de la Justice et les crédits alloués au Service Associatif Habilité. La tendance étant à la diminution drastique des dotations de l'Etat, nous espérons que celles destinées à la protection de l'enfance ne soient pas impactées.

## Journée des adhérents 14 novembre 2025



Le thème de la prochaine journée des adhérents à PARIS le vendredi 14 novembre à la FIAP à Paris sur l'intelligence artificielle dans les missions judiciaires a retenu toute votre attention. Les inscriptions sont nombreuses et il est encore possible d'y assister. Nous vous proposerons plusieurs interventions qui vous permettront de mieux appréhender l'émergence de l'intelligence artificielle dans le quotidien de nos services : " pourquoi, comment, pour qui et jusqu'où utiliser cet ensemble de technologies et d'outils ? "

[Pour prendre connaissance du programme](#)

EN SAVOIR PLUS

## M. LESUEUR, nouveau Directeur de la PJJ

Mme NISSAND a quitté ses fonctions de Directrice de la PJJ et a été remplacée par M. LESUEUR. Ce dernier a reçu les fédérations pour une première prise de contact. Il a rappelé le travail fait par le SAH dans l'exercice des missions PJJ aussi bien civiles que pénales et la nécessaire complémentarité entre SP et SAH. Lors de cet entretien, nous avons été très surpris par ses constats concernant la MJIE : « si le Code de procédure civile prévoit un délai maximum de 6 mois, beaucoup de mesures pourraient être réalisées plus rapidement ». De même, il a affirmé que de nombreux rapports étaient trop longs ! Nous avons défendu la durée des MJIE (en réalité 5 mois) et rappelé que les SIE répondent toujours aux demandes des Juges des Enfants d'envoi de rapport anticipé. De même, nous avons évoqué, l'année 2011, où la DPJJ a supprimé l'enquête sociale, instauré le ratio fratrie qui limite le nombre d'heures théoriques pour chaque MJIE, mais aussi indexé le calcul des ETP dans les SIE, ce qui avait amené des centaines de suppressions d'emplois.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, lorsque des SIE réalisent des MJIE dans des délais inférieurs à 6 mois, il arrive assez fréquemment que les DIRPJJ refusent leur paiement au motif que la durée en a été écourtée!

La situation de tension actuelle des SIE, mais aussi de toute la Protection de l'Enfance, ne permet pas aujourd'hui une remise en cause de la méthodologie de la MJIE. Comme toujours, la Fn3s fera valoir ses arguments, vos expériences et son expertise auprès de la DPJJ.

## Journées d'études Fn3s

|                                               |     |
|-----------------------------------------------|-----|
| Allocutions d'ouverture Valence               | 14  |
| Introduction des journées d'études de Valence | 15  |
| Présentation des intervenants                 | 16  |
| Présentation des intervenants                 | 17  |
| Présentation des intervenants                 | 18  |
| Présentation des intervenants                 | 19  |
| Présentation des intervenants                 | 20  |
| Présentation des intervenants                 | 21  |
| Présentation des intervenants                 | 22  |
| Présentation des intervenants                 | 23  |
| Présentation des intervenants                 | 24  |
| Présentation des intervenants                 | 25  |
| Présentation des intervenants                 | 26  |
| Présentation des intervenants                 | 27  |
| Présentation des intervenants                 | 28  |
| Présentation des intervenants                 | 29  |
| Présentation des intervenants                 | 30  |
| Présentation des intervenants                 | 31  |
| Présentation des intervenants                 | 32  |
| Présentation des intervenants                 | 33  |
| Présentation des intervenants                 | 34  |
| Présentation des intervenants                 | 35  |
| Présentation des intervenants                 | 36  |
| Présentation des intervenants                 | 37  |
| Présentation des intervenants                 | 38  |
| Présentation des intervenants                 | 39  |
| Présentation des intervenants                 | 40  |
| Présentation des intervenants                 | 41  |
| Présentation des intervenants                 | 42  |
| Présentation des intervenants                 | 43  |
| Présentation des intervenants                 | 44  |
| Présentation des intervenants                 | 45  |
| Présentation des intervenants                 | 46  |
| Présentation des intervenants                 | 47  |
| Présentation des intervenants                 | 48  |
| Présentation des intervenants                 | 49  |
| Présentation des intervenants                 | 50  |
| Présentation des intervenants                 | 51  |
| Présentation des intervenants                 | 52  |
| Présentation des intervenants                 | 53  |
| Présentation des intervenants                 | 54  |
| Présentation des intervenants                 | 55  |
| Présentation des intervenants                 | 56  |
| Présentation des intervenants                 | 57  |
| Présentation des intervenants                 | 58  |
| Présentation des intervenants                 | 59  |
| Présentation des intervenants                 | 60  |
| Présentation des intervenants                 | 61  |
| Présentation des intervenants                 | 62  |
| Présentation des intervenants                 | 63  |
| Présentation des intervenants                 | 64  |
| Présentation des intervenants                 | 65  |
| Présentation des intervenants                 | 66  |
| Présentation des intervenants                 | 67  |
| Présentation des intervenants                 | 68  |
| Présentation des intervenants                 | 69  |
| Présentation des intervenants                 | 70  |
| Présentation des intervenants                 | 71  |
| Présentation des intervenants                 | 72  |
| Présentation des intervenants                 | 73  |
| Présentation des intervenants                 | 74  |
| Présentation des intervenants                 | 75  |
| Présentation des intervenants                 | 76  |
| Présentation des intervenants                 | 77  |
| Présentation des intervenants                 | 78  |
| Présentation des intervenants                 | 79  |
| Présentation des intervenants                 | 80  |
| Présentation des intervenants                 | 81  |
| Présentation des intervenants                 | 82  |
| Présentation des intervenants                 | 83  |
| Présentation des intervenants                 | 84  |
| Présentation des intervenants                 | 85  |
| Présentation des intervenants                 | 86  |
| Présentation des intervenants                 | 87  |
| Présentation des intervenants                 | 88  |
| Présentation des intervenants                 | 89  |
| Présentation des intervenants                 | 90  |
| Présentation des intervenants                 | 91  |
| Présentation des intervenants                 | 92  |
| Présentation des intervenants                 | 93  |
| Présentation des intervenants                 | 94  |
| Présentation des intervenants                 | 95  |
| Présentation des intervenants                 | 96  |
| Présentation des intervenants                 | 97  |
| Présentation des intervenants                 | 98  |
| Présentation des intervenants                 | 99  |
| Présentation des intervenants                 | 100 |

Les vidéos des journées d'études de la Fn3s de juin dernier à Valence sont en ligne sur [notre site](#) pour les services adhérents.

Retenez déjà les dates des prochaines journées d'études les 17, 18 et 19 juin 2026 à Caen. Le thème retenu sera : "Troubles psychiques et fonctions parentales : quels enjeux pour le développement de l'enfant ? Entre risques et possibles".

Il vous sera possible de suivre, via notre site internet, l'évolution des réflexions menées par la commission des journées d'études concernant le choix des intervenants.

## La Fn3s est toujours mobilisée sur les évaluations de la qualité HAS des SIE

Les retours des SIE sont variables. Pour certains, ce moment a été très positif. Pour d'autres, c'est plus compliqué notamment au motif que certains évaluateurs n'admettent pas que la MJIE, mesure d'information, n'est en aucun cas de l'accompagnement éducatif. Certains critères ne sont donc pas applicables au SIE. Toutefois l'intransigeance ou la méconnaissance de cette mesure par les évaluateurs amène de nombreuses appréciations négatives, ce que nous trouvons injuste. Nous attendons le retour de notre courrier à la DPJJ sur ce sujet. Présents dans le groupe de suivi de la HAS et celui de la CNAPE, nous restons attentifs et en soutien des services.

N'hésitez pas à nous communiquer vos appréciations sur votre expérience.